

RAPPORT FINANCIER 2023

La comptabilité est assurée tout au long de l'année par notre comptable que je remercie pour son travail.

Le cabinet d'expertise comptable KPMG contrôle nos comptes et le cabinet SOGECO (nouveau commissaire aux comptes) MR Julien DREVET certifie nos comptes.

Le recours au service de notre commissaire aux comptes correspond à une obligation légale puisque le montant des subventions publiques que nous percevons est supérieur au seuil de 153 000 €.

Les recettes de la LAURAH sont constituées :

1/ De subventions publiques :

- De la Région Auvergne-Rhône-Alpes via le Contrat d'Objectifs des Ligues pour 109 000€ repartis en 16 000€ d'investissement et 93 000€ fonctionnement.
- De l'ANS via le DVT piloté par la FFH pour 75 500€ en baisse de 2500€.
- ANS emplois.3 x 17 600€ soit 52 800€

Soit un total de 237 300€

2/ De prestations

Interventions de sensibilisation facturées à des entreprises, écoles, autres structures...

Location de ses véhicules et de son matériel sportif.

Intervention d'encadrement sportif

3/ De formations

Dispensées par la Ligue via l'IRFH, notamment au travers du DEJEPS.

4/De dons

5/De sponsoring

6/ De recettes événementielles

Inscription sur les stages et compétitions sportives organisées.

Nous avons déposé un dossier auprès de l'ANS équipement en 2023 pour l'achat d'un minibus TPMR pour un montant de 40 000 €. Nous avons reçu de la DRAJES un refus faute d'un montant d'enveloppe suffisant. Nous représenterons le dossier en 2024 ;

Soldes des comptes :

Nous avons, au 31 décembre 2023 :

- un solde bancaire créditeur de 35 127.35€
- un compte épargne avec 273 020.61€
- et 22 756.51€ en sicav.

Le solde de nos comptes et le résultat financier prouvent que nous avons consolidé la santé financière de la Ligue et sécurisé les emplois.

A travers ses partenaires et le très bon travail de notre prestataire sur les partenariats, la Ligue a permis de mettre en valeur et apporter un soutien financier conséquent à nos sportifs, à certains clubs et comités organisateurs de grands évènements :

Les sportifs à hauteur de 63 560€,

Les CDH et clubs à hauteur de 45 000 €

Les prestations en nature provenant du club des partenaires H+ sport :

7 145,30€

Sans oublier, bien sûr, tout l'accompagnement humain, technique et matériel.

Notre bilan est bénéficiaire de 33 356,20€.

Suite à ce rapport financier, je vous demanderai d'approuver l'affectation de la somme de : + 33 356,20€ en imputation du report à nouveau.

Le report à nouveau sera, après imputation de :

$356\,774,87\text{€} + 33\,356,20\text{€} = 390\,131,07\text{€}$

Je laisse maintenant la parole à notre expert-comptable, Monsieur GOMEZ, cabinet KPMG.

Olivier NYFFENEGGER, trésorier Adjoint